

# Fiche pratique : Pose et modification d'une enseigne

*L 581-2 code de l'environnement*

**Le projet est soumis à déclaration préalable si :**

- Modification d'une enseigne
- Pose d'une nouvelle enseigne



Pour connaître les règles applicables à votre devanture : consulter le Règlement Local de Publicité (RLP) de la Ville de Tassin-la-Demi-Lune :

<https://www.tassinlademilune.fr/images/entreprendre/entreprise/arretepub.pdf>



**Service urbanisme :**  
04.72.59.19.55  
[urbanisme@villetassinlademi lune.fr](mailto:urbanisme@villetassinlademi lune.fr)

Mars 2022

## Formulaire CERFA

Merci d'indiquer les informations suivantes :

- Nom du déclarant
- Adresses
- Références cadastrales
- Description du projet
- Date + signature (sur les pages où c'est demandé)

Vous pouvez le télécharger sur le site de la commune ou sur le site service-public

**Demande d'autorisation préalable**  
de nouvelle installation   
de remplacement   
de modification   
d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne

Code réservé à l'administration  
Date de réception: le / / 2022  
Dossier soumis à: AP  
N° de l'autorisation: \_\_\_\_\_

**Compléter la partie concernant le dispositif visé par la demande d'autorisation**

1. Identité du déclarant projetant d'exploiter le dispositif  
Vous êtes un particulier : Madame  Monsieur   
Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
Vous êtes une personne morale : \_\_\_\_\_  
Dénomination: \_\_\_\_\_ Raison sociale: \_\_\_\_\_  
N° SIRET: \_\_\_\_\_ Forme juridique: \_\_\_\_\_  
Représentant de la personne morale: Madame  Monsieur   
Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

2. Coordonnées du déclarant  
Adresse : Numéro \_\_\_\_\_ Extension \_\_\_\_\_ Lieu-dit ou boîte postale \_\_\_\_\_  
Voie \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_  
N° de téléphone \_\_\_\_\_ N° de télécopie \_\_\_\_\_  
Adresse électronique \_\_\_\_\_  
3. Localisation d'installation du ou des dispositifs  
Département \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
4. Enseignes  
Situation de l'activité: RDC  Étage(s) n° \_\_\_\_\_  
4.1. Enseigne n°1

## AP 1 - Plan de situation

Il permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir les règles en matière de publicité qui s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

Vous devez indiquer sur le plan son échelle et l'orientation (direction du Nord).

Vous pouvez l'imprimer sur le site internet : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)



## AP 2 - Plan de masse

Merci d'indiquer la localisation des enseignes



Projet de pose d'enseigne :

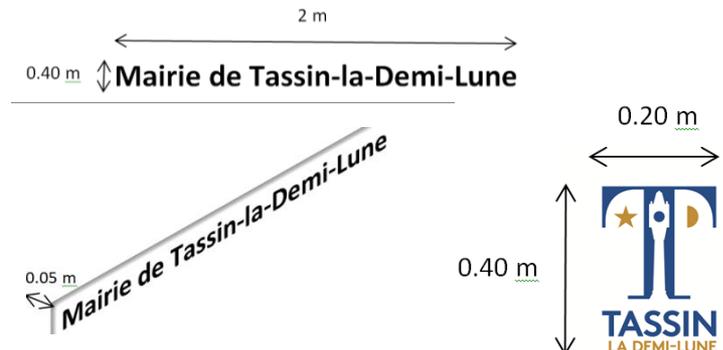
## AP 3 – Représentation graphique de l'enseigne cotée en trois dimensions

Ce document reprend l'ensemble des enseignes indiquées dans le CERFA.

Elles sont représentées avec l'ensemble des cotes (hauteur / longueur / largeur).

L'enseigne peut être le nom du commerce ainsi que le logo. Cette enseigne peut être une enseigne drapeau ou une enseigne parallèle.

Attention, lorsqu'il y a un caisson ou un bandeau, il faut prendre en compte la longueur du caisson/bandeau dans le calcul.



#### AP 4 – Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif

Il s'agit d'un acte de vente ou d'un bail autorisant le commerce et l'activité.

#### AP 6 - Vue de l'immeuble concerné avec et sans l'enseigne, ou avant changement de l'enseigne

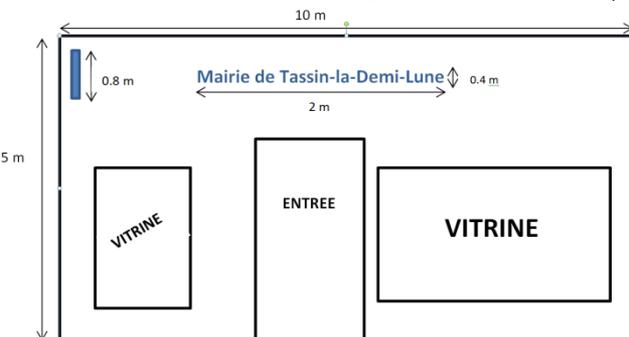
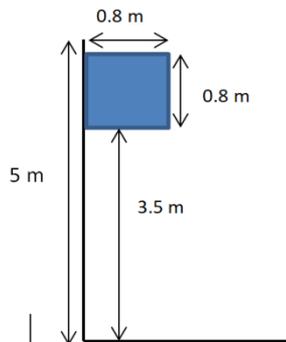
Cette pièce permet de situer le terrain dans l'environnement proche et lointain



#### AP 5 – Mise en situation de l'enseigne

**Plan de façade :** Il permet de voir la façade « état des lieux » et « projet » avec l'ensemble des cotes (celles des enseignes mais également celles de la façade commerciale)

**Plan de coupe :** Il s'agit du profil du terrain. Ce document permet également de voir le débord sur le domaine public lors de la pose d'une enseigne drapeau.



#### AP 7 - Appréciation sur son intégration dans l'environnement

Il permet d'apprécier la situation du projet par rapport aux constructions avoisinantes et au paysage.

Le photomontage est une solution possible.



Source : Guide pratique – la réglementation de la publicité extérieure – Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

#### AP 8 - Notice descriptive mentionnant la puissance de la source laser, les caractéristiques du ou des faisceaux et la description des effets produits

Elle permet d'indiquer tous les matériaux et coloris et si l'enseigne est lumineuse

Couleur gris anthracite (RAL 7016)  
Enduit ton pierre (T10 PAREX) / Crépi  
Matériaux : menuiseries / aluminium / bois

Informations dans les devis ou catalogues de matériaux



Service urbanisme :  
04.72.59.19.55  
[urbanisme@villettassinlademilune.fr](mailto:urbanisme@villettassinlademilune.fr)

Mars 2022

## Résumé des pièces à fournir

- Formulaire CERFA
- AP 1 – Plan de situation
- AP 2 – Plan de masse (indiquer l’emplacement des enseignes)
- AP 3 – Représentation graphique de l’enseigne cotée en trois dimensions
- AP 4 - Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif
- AP 5 – Mise en situation de l’enseigne
- AP 6 – Vue de l’immeuble concerné avec et sans l’enseigne, ou avant changement de l’enseigne
- AP 7 - Appréciation sur son intégration dans l’environnement
- AP 8 - Notice descriptive mentionnant la puissance de la source laser, les caractéristiques du ou des faisceaux et la description des effets produits